



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 3 avril 2017 à 19 h 35.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Messieurs Cléo Proulx, conseiller au siège numéro 2 et Eric Rouillard, conseiller au siège numéro 3 sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122990-04-2017 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 22 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCES

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE BLANCHETTE VACHON

LÉGISLATION

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 MARS 2017
5. MANDAT BLANCHETTE VACHON : VÉRIFICATION 2017
6. MODIFICATION : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

7. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE :

- 7.1 RANDONNÉE DE MOTO – JEF SYD
- 7.2 LE TOUR – PARCOURS EN VÉLO

8. PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

9. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES :
DEMANDE DE SUBVENTION

AQUEDUC – ÉGOUT – ORDURE

- 10. RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT -RUES ST-ROSAIRE / LAFLAMME : LES CONSTRUCTIONS BINET

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 11. ADOPTION : 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS

SUITE - FINANCES

- 12. COMPTES DU MOIS

ÉQUIPEMENT

- 13. HÔTEL DE VILLE : ACHAT - TABLE AVEC PATTES PLIANTES
- 14. BUREAU MUNICIPAL : TRAVAUX DE PEINTURE

TRAVAUX PUBLICS

- 15. APPEL D'OFFRES: CONCASSÉ
- 16. BALAYAGE DE RUE / CONCOURS
- 17. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 18. LOGO

PERSONNEL - ÉLU

- 19. COMITÉ DE SÉLECTION : POSTE INSPECTEUR EN URBANISME ET DES COURS D'EAU



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

20. CORRESPONDANCE
21. RAPPORT DES COMITÉS
22. AUTRES ITEMS
 - TENUE D'UN COMITÉ DE TRAVAIL
23. PÉRIODE DE QUESTIONS
24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE BLANCHETTE VACHON**

La vérificatrice externe, madame Karen Talbot, de la firme Blanchette Vachon et associés dépose et présente les états financiers de l'année 2016;

Messieurs Cléo Proulx, conseiller au siège numéro 2 et Eric Rouillard, conseiller au siège numéro 3 joignent la table des élus. Il est 19 h 40.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 MARS 2017**

122991-04-2017 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et de la séance d'ajournement du 20 mars 2017;

En conséquence, il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller au siège numéro 6, quitte la table des élus. Il est 20 h 10. Il rejoint la table des élus à 20 h 12.

5. **MANDAT BLANCHETTE VACHON : VÉRIFICATION 2017**

122992-04-2017 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés pour les travaux de vérifications de l'année 2017.

6. **MODIFICATION : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

122993-04-2017 Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté par le service des loisirs, la politique de remboursement suivante :

- ◆ Abandon avant la date de début de l'activité : remboursement total du paiement soustrait d'un montant minimal de 10 \$ ou de 10 % en frais d'administration le plus élevé des deux;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- ◆ Abandon après la première semaine d'activité : remboursement du paiement soustrait d'un montant minimal de 10 \$ ou 25 % pour les frais d'administration le plus élevé des deux ;
- ◆ Abandon après la deuxième semaine d'activité : aucun remboursement ;
- ◆ Abandon pour des raisons médicales (maladie ou blessure nécessitant un arrêt complet de la participation aux activités, sur présentation d'un billet de médecin) ou pour un déménagement (changement de municipalité) ;

Le coût d'inscription sera remboursé au prorata des semaines réalisées et restantes, soustrait d'un montant minimal de 10 \$ ou de 25 % en frais d'administration le plus élevé des deux.

Après la fin de l'activité, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Dans le cas de renvoi par l'organisation d'un enfant participant au camp de jour, un remboursement au prorata des semaines réalisées et restantes sera accordé, soustrait d'un montant minimal de 25 % pour les frais d'administration.

Des frais de 10 \$ seront exigés pour les chèques émis sans provisions suffisantes.

La municipalité de Saint-Benoît-Labre se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de bris pouvant survenir dans le cadre des activités.

7. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE :

7.1 RANDONNÉE DE MOTO : JEFSYD

122994-04-2017 **Considérant** que JEFSYD est un groupe de bénévoles formé de 6 membres soutenant des causes leur tenant à cœur et au bénéfice d'organismes de la région;

Considérant que la Maison des Jeunes de l'Olivier des Etchemins a mandaté ledit groupe de bénévoles, JEFSYD, pour organiser des activités de financement notamment une randonnée de motos dont le circuit empruntera les routes de notre municipalité, le 10 juin prochain ;

Considérant que le ministère des Transports exige une autorisation municipale ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le groupe JEFSYD à circuler sur les routes de notre municipalité lors de la randonnée de motos organisée le 10 juin prochain.

7.2 LE TOUR – PARCOURS EN VÉLO

122995-04-2017 **Considérant** qu'un groupe de passionnées de vélo a créé l'événement Défi 911 amassant des fonds au bénéfice du Club des petits déjeuners;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que pour l'édition 2017, deux événements auront lieu soient L'Étape et Le Tour;

Considérant que lors de l'événement, Le Tour, 12 cyclistes emprunteront les routes de notre municipalité, le 11 octobre prochain;

Considérant que le ministère des Transports exige une autorisation municipale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les cyclistes participant à l'événement Le Tour à circuler sur le réseau routier de notre municipalité le 11 octobre prochain.

8. PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

122996-04-2017 **Considérant** que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 1^{er} au 7 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

Considérant que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com;**
- **en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;**
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.**

Par conséquent, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer, par la présente, la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2017-2018 dans cette municipalité et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour se recharger ».

9. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES : DEMANDE DE SUBVENTION



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

122997-04-2017

N° de résolution
ou annotation

Considérant que l'Association des riverains du Lac-Aux-Cygnés a déposé au conseil municipal leur budget pour l'année financière se terminant le 30 juin 2017;

Considérant que pour couvrir les dépenses, le conseil d'administration de ladite association demande au conseil municipal de St-Benoît de leur octroyer une contribution financière totalisant 5 200 \$ (2 450 \$ + 2 750 \$ pour l'entretien des routes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière formulée par le conseil d'administration de l'Association des riverains du Lac-Aux-Cygnés comme suit :

- 400 \$ couvrant les dépenses reliées aux assurances responsabilités;
- 2 000 \$ pour l'achat de trois vitrines de rue servant à améliorer les communications répondant ainsi au plan d'action de la municipalité dans le cadre de la politique nationale de la ruralité;
- 2 500 \$ pour l'entretien des rues en vertu de la politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public ;

Dans un même temps, le conseil municipal avise l'association que l'aide financière de 2 000 \$ accordée pour l'achat de vitrines de rue est valide pour l'année financière se terminant le 30 juin 2017. De plus, il recommande à ladite association de rester à l'affût des différentes aides financières disponibles par le biais d'organismes ou ministères pour la réalisation de leurs projets.

**10. RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
- RUES ST-ROSAIRE / LAFLAMME : LES CONSTRUCTIONS
BINET INC.**

122998-04-2017 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services des compagnies Constructions Binet (travaux d'excavation) et Excavation Léo Lapointe (installation des conduites) pour la réalisation des travaux de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout dans la rue St-Rosaire (2 raccordements pour les immeubles situés aux 63 A et 63 B) et la rue Laflamme (3 raccordements pour les jumelés situés aux 120 B, 122 A et 122 B).

**11. ADOPTION : 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006
AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS**

Ce point est remis à une prochaine séance.

12. COMPTES DU MOIS

122999-04-2017 Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS
MARS 2017

DATE RÉUNION: 2017-04-03

AJOUT AU 1ER TABLEAU DÉJÀ REMIS

	DATE	NO CHEQUE		MONTANT TOTAL	
		CHEQUE	DÉBUT		FIN
1	FACTURES PAYÉES	2017-03-21	L1700020	L1700022	3 093,36 \$
2		2017-03-21	P1700057	P1700059	1 338,50 \$
	TOTAL:				4 431,86 \$
3	FACTURES À PAYER AU:	2017-03-31	C1700084	C1700119	139 472,89 \$
4	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2017-03-31	P1700060	P1700079	17 547,04 \$
5	FACTURES EN LIGNE	2017-03-31	L1700023	L1700025	764,49 \$
6	FACTURES À PAYER AU:	2017-03-31	C1700120	C1700122	32 230,19 \$
7	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2017-03-31	P1700080	P1700084	1 487,75 \$
8	FACTURES À PAYER AU:	2017-03-31	C1700123	C1700125	9 765,17 \$
9	FACTURES EN LIGNE	2017-03-31	L1700026	L1700028	14 385,48 \$
10	FACTURES PAIEMENT DIRECT	2017-03-31	P1700085		1 930,66 \$
	TOTAL:				217 583,67 \$
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période no	3		33 514,02 \$
	GRAND TOTAL DU MOIS:				255 529,55 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2017 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122999-04-2017.


Édith Quirion, D. G.- Sec.-Très.

**13. HÔTEL DE VILLE : ACHAT – TABLE AVEC PATTES
PLIANTES**

Ce point est remis à une prochaine séance.

14. BUREAU MUNICIPAL : TRAVAUX DE PEINTURE

Ce point est remis à une prochaine séance.

15. APPEL D'OFFRES : CONCASSÉ

123000-04-2017 Considérant que des travaux de rechargement sont prévus dans l'ensemble des rangs de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres par invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / secrétaire-trésorière pour la fourniture sur demande de matériel en vrac. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 27 avril 2017 à 11 h.

16. BALAYAGE DE RUE / CONCOURS

- 123001-04-2017** Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre le concours de balayage des rues et routes de la municipalité et de faire tirer deux prix de cinquante dollars (50 \$) parmi les participants.

17. CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

- 123002-04-2017** Considérant que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs et rues de gravier de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2017 à Transport Adrien Roy et filles au prix de 0,33 \$ du litre, taxes en sus, ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage; le contremaître des travaux publics établira une liste des travaux à effectuer et fera appel à la compagnie en temps et lieu.

18. LOGO

Ce point est remis à une prochaine séance.

19. COMITÉ DE SÉLECTION : POSTE INSPECTEUR EN URBANISME ET DES COURS D'EAU

- 123003-04-2017** Considérant que la municipalité a reçu des curriculum vitae pour le poste d'inspecteur en urbanisme et des cours d'eau;

Considérant qu'il est nécessaire de former un comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer au sein du comité de sélection pour le poste d'inspecteur en urbanisme et des cours d'eau mesdames Josette Labbé, Edith Quirion et Carmelle Carrier.

20. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2017. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

21. RAPPORT DES COMITÉS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Monsieur Marc Grenier, représentant municipal au conseil d'administration de la Corporation de développement économique informe les personnes présentes que l'assemblée générale est remise au 19 avril étant donné la tempête de neige, le 15 mars dernier.

Monsieur Cléo Proulx, délégué à la Régie Intermunicipale, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Eric Rouillard, représentant municipal au sein du comité de l'OTJ était absent lors de l'assemblée générale et demande à monsieur Pier-Luc Gilbert, présent dans la salle, de nommer les administrateurs élus.

Monsieur Jean-Louis Bonin, représentant municipal sur le comité du 125^e anniversaire de la municipalité demande au conseil municipal de faire parvenir une carte de prompt rétablissement à la présidente du comité du 125^e anniversaire de la municipalité, madame Danielle Gonthier.

Madame Josette Labbé, représentante municipale sur le comité de la ruralité fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

22. AUTRES ITEMS

• TENUE D'UN COMITÉ DE TRAVAIL

123004-04-2017 Considérant que certains membres du conseil ressentent le besoin de tenir des comités de travail quelques jours avant les séances ordinaires afin d'approfondir des dossiers et permettre aux personnes ressources, par exemple, l'inspecteur en urbanisme, la coordonnatrice en loisirs et culture, le chef d'équipe, etc. de présenter leurs dossiers;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à la majorité (5 pour 1 contre) des conseillers présents d'autoriser la tenue de comité de travail quelques jours avant les séances ordinaires.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123005-04-2017 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 50.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


CARMELLE CARRIER, MAIRESSE


ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.